

LE POINT DE MIRE DU CONSEIL FSA

ALBERT NUSSBAUMER

Vice-Président de la FSA

La FSA soutient activement le programme du CCBE d'envoyer des avocats à Lesbos pour offrir une assistance juridique aux migrants.

Appel aux avocats suisses intéressés à participer

Le Conseil des barreaux européens (CCBE)¹ a lancé un programme, mené conjointement avec l'Association allemande des avocats (*Deutscher Anwaltsverein*, DAV) et avec l'assistance du Barreau grec, visant à envoyer des avocats européens en Grèce (sur le *hotspot* de Lesbos) avec pour objectif d'offrir un conseil juridique bénévole aux migrants placés dans des camps de réfugiés. Ce programme a été proposé après que le CCBE ait constaté que la situation des migrants et réfugiés dans les *hotspots* était inacceptable. En effet, les droits fondamentaux des personnes recherchant une protection internationale n'y sont pas garantis. Les migrants et réfugiés ne disposent d'accès ni à la justice, ni à un avocat, et les procédures administratives ne peuvent être soumises à aucun recours juridictionnel, ni à une révision administrative. Les migrants et réfugiés sont systématiquement mis en détention administrative, ce sans le soutien d'interprètes. Ces personnes vulnérables sont de fait totalement inconscientes de leurs droits. Le CCBE a également constaté que le respect des droits fondamentaux de la personne humaine fait complètement défaut lors des procédures d'enregistrement. Plusieurs erreurs sont commises quant aux nationalités, âges et statuts familiaux des migrants. En particulier, c'est la police qui surveille elle-même directement les critères d'enregistrement et elle change souvent ceux-ci. De plus, il semble que la police refuse d'enregistrer certaines nationalités qui sont pourtant considérées comme admissibles pour recevoir le statut de réfugié. Enfin, la police n'enregistrerait pas les hommes seuls célibataires.

Il est inacceptable qu'il puisse exister, où que ce soit en Europe et maintenant, des lieux sans droit.

La FSA a donc décidé de soutenir, à l'instar de plusieurs autres barreaux européens et associations d'avocats, le projet du CCBE, et de participer au financement du projet à hauteur de CHF10 000.-. Dès lors que la Suisse participe au projet, les avocats suisses intéressés à participer et répondant aux critères de compétences énoncés ci-après (cf. encadré), pourront être inclus dans la mise en œuvre de ce programme d'aide bénévole et envoyés en Grèce dans un camp de réfugiés.

Concrètement, le CCBE va envoyer sur place à Lesbos, dès ces prochaines semaines, trois avocats en permanence, chacun pour des périodes de deux à plusieurs semaines s'échelonnant au cours de l'année à venir. La mission des avocats envoyés sur place consistera à :

Critères de sélection des avocats bénévoles

Les avocats qui souhaitent participer au programme d'aide aux réfugiés doivent répondre aux critères suivants:

- pouvoir passer au moins deux semaines dans le *hotspot* de Lesbos (frais de voyage, logement et nourriture couverts par le CCBE);
- disposer d'une formation et/ou d'une expérience en droit d'asile et en droit de la protection internationale de l'être humain;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais;
- avoir une connaissance de l'arabe constituerait un atout.

Les avocats intéressés par ce programme sont invités à prendre contact avec le Secrétariat général de la FSA (info@sav-fsa.ch T. 031 313 06 06), respectivement à lui adresser leur demande de participation en indiquant pour combien de semaines ils sont disponibles (la préférence sera accordée au plus long séjour, deux semaines étant le minimum), et en documentant leurs formations/connaissances.

-
- observer les situations;
 - informer les migrants de leurs droits et développer de la documentation à leur attention (travail en coopération avec *L'American Bar Association Rule of Law Initiative*);
 - offrir un conseil juridique gratuit aux migrants.

L'initiative du CCBE est temporaire, l'objectif visé étant d'observer pendant une année, puis d'établir un rapport circonstancié à l'intention de la Commission européenne pour l'inviter à reprendre à sa charge la mise en place d'un système assurant l'accès au droit pour les migrants.

¹ Le Conseil des barreaux européens (CCBE), établi en Belgique sous la forme d'une association internationale sans but lucratif, représente les barreaux de 32 États membres et de 13 États associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens. Dès sa fondation en 1960, en Suisse d'ailleurs et sur l'initiative d'un avocat suisse, le CCBE a toujours exprimé les avis des avocats européens et défendu les principes juridiques essentiels consubstantiels à la démocratie et à l'État de droit. Parmi ses missions les plus importantes, la défense de l'État de droit, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques figurent au premier plan, en particulier s'agissant des droits d'accès à la justice.

Informations- austausch und Grenzen des Rechtsstaates

Neuausrichtung der schweizerischen Abkommenspolitik in Steuersachen: Amtshilfe nach dem OECD-Standard

Eine rechtliche Würdigung

Andrea Opel

Juni 2015, CHF 185.–

688 Seiten, gebunden, 978-3-7272-3149-0

Die weltweite Durchsetzung des OECD-Amtshilfestandards hat zu einer eigentlichen Trendwende in der schweizerischen Abkommenspolitik in Steuersachen geführt: Steuerabkommen liegen nicht mehr primär im Interesse der Steuerpflichtigen (Vermeidung der Doppelbesteuerung), sondern ebenso in jenem der nationalen Fisci. Ziel der vorliegenden Arbeit ist eine wissenschaftliche Durchdringung und Systematisierung der Grundlagen der neuen Amtshilfepolitik, die sich im Landesrecht, im Völkerrecht, aber auch in ausserrechtlichen Erkenntnisquellen (Arbeiten der OECD) finden. Immer wieder stellt sich dabei die Frage nach der Vereinbarkeit der Amtshilfebestimmungen mit übergeordnetem Recht, namentlich mit den in der Bundesverfassung und den Menschenrechtskonventionen niedergelegten Grundwerten der hiesigen Rechtsordnung und des internationalen Staatengefüges. Aufgezeigt wird, wie der zunehmend zu überbordend drohende Informationsaustausch die Grenzen des Rechtsstaates strapaziert.

Stämpfli

Verlag

Stämpfli Verlag AG

Wölflistrasse 1

Postfach

CH-3001 Bern

Tel. +41 31 300 66 44

Fax +41 31 300 66 88

verlag@staempfliverlag.com

www.staempfliverlag.com

Bestellen Sie
jetzt



Ich bestelle _____ Ex.

Name, Vorname _____

Strasse/PLZ, Ort _____

Datum, Unterschrift _____

1400-93 / 16

www.staempfliverlag.com/
anwaltsrevue

